

Nous soussignés Allianz Global Corporate & Specialty SE (Succursale Française), certifions par la présente que la société

ASSURE :

BERLARIC
7 rue Voltaire
92300 LEVALLOIS-PERRET
France

a souscrit, pour le compte des pilotes / commandants de bord d'aéronefs effectuant des vols de coavionnage dans le cadre de la mise en relation pilote / passager par la plateforme internet www.wingly.io, une police d'assurance Responsabilité Civile Aéronef pour Pilote Utilisateur n°18.0032, aux conditions et pour les risques définis ci-après :

GARANTIE :

Responsabilité Civile Aéronef pour Pilote Utilisateur

PERIODE :

Du 15 février 2018 à 00.00 heures
Au 14 février 2019, à 24.00 heures

ACTIVITES :

mise en relation pilote / passager par la plateforme internet www.wingly.io

GARANTIES ET LIMITES :

Responsabilité Civile Accident Aéronef à l'égard des personnes non transportées et des occupants :

A concurrence de 1 000 000 EUR (un million d'Euros) par sinistre, tous dommages confondus et dans la limite de 5 000 000 EUR (cinq millions d'Euros) en tout pour l'année d'assurance.

Avec Extension A LA RESPONSABILITÉ CIVILE « ADMISE » À L'ÉGARD DES PASSAGERS (DOMMAGES CORPORELS) limitée à un maximum de 115 000 EUR (Cent quinze mille Euros) par siège passager.

LIMITES GEOGRAPHIQUES :

Europe et pays riverains de la Méditerranée, y compris les Drom, Com et Pom, sujet à l'application de la clause d'exclusion de certaines zones géographiques (LSW617H) ainsi qu'à l'exclusion de tout pays déclaré sous embargo par la France ou les Nations Unies.

La présente attestation est délivrée aux termes, clauses, conditions, exclusions et limitations de la police originale n° 18.0032

La Défense, le 16 février 2018